

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 3 JUILLET 2018

SALARY CAP

APPEL DE LA DÉCISION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA DNACG

Suite à la décision du Conseil Supérieur de la DNACG du 6 juin 2018 de ne pas prononcer de sanction à l'encontre du Montpellier Hérault Rugby concernant l'application du Règlement du Salary Cap pour la saison 2016/2017, la Ligue Nationale de Rugby a décidé de faire appel auprès de la Commission d'appel de la FFR.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

